

[2/9] Vie privée, libertés fondamentales et protection des données personnelles

Objet : Le droit à la protection des données personnelles relève des **droits de l'Homme**, des **libertés fondamentales**, des **valeurs démocratiques** et de la **citoyenneté**. Il constitue également une garantie importante du **respect de la vie privée**.

SAVOIRS en jeu :

- ▶ Je sais ce que sont les **droits de l'Homme** et les **libertés fondamentales** et peux les citer ;
- ▶ Je sais que ces principes et valeurs démocratiques s'exercent autant dans le monde réel que dans le virtuel ;
- ▶ Je comprends la notion de vie privée, de droit à la vie privée, et la nécessité de **les faire reconnaître et protéger**;
- ▶ Je comprends en quoi mes actions peuvent avoir une incidence sur **la vie privée d'autrui** ;
- ▶ Je comprends en quoi la protection de la vie privée ne concerne pas seulement ce qui relève de l'intimité de chacun mais peut aussi s'appliquer dans l'espace public, en particulier sur internet.

APTITUDES en jeu :

- ▶ Je peux donner des exemples de situations relevant de la vie privée (ex : consultation médicale, séparation parentale) ;
- ▶ J'évalue quelles informations je peux ou non divulguer **sur ma propre personne** et **sur autrui** (ex : mon adresse personnelle, la maladie d'un proche, etc.) ;
- ▶ Je peux donner des exemples de situation dans laquelle les usages du numérique ont pu contribuer à **renforcer l'expression d'une liberté fondamentale** et/ou ont *a contrario* **porté atteinte à ces dernières**.